

passage sur la ligne d'arrivée.

-Concernant les portions de routes veuillez respecter le code de la route, soyez prudent.

-Respecter les bénévoles, sans eux, il n'y a pas de courses possibles

-Respecter la nature et l'environnement : ne jeter pas de débris

-Respecter la faune et la flore, le milieu dans lequel vous évoluez est fragile, prenez en soin. Vous êtes dans

un espace Natura 2000 soumis à autorisation, soyez responsables.

-Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.

-Faites preuve de respect envers les autres concurrents et envers vous-même ; votre principal adversaire c'est vous.

-Venez en aide à un concurrent en situation dangereuse.

-Soyez solidaires, n'hésitez pas à encourager les autres.

-Offrez vos sourires à la population locale, elle est là pour vous soutenir.

-Les organisateurs mettent en place sur l'ensemble du parcours un dispositif « sécurité » et assistance composée

de secouristes et médecins. Les frais (hospitaliers, radios, pharmaceutiques...) ne sont pas pris en charge par

l'organisation.

-Le personnel médical et les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci

n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard.

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

-Ne pas porter le dossard dans son intégralité.

-Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course

-Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres ou gels énergétiques.

-Non respect du parcours.

-Non respect des bénévoles , des officiels et des organisateurs.

-Transfert de son dossard à un autre coureur.

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT

Le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement sans réserve et donne à

l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou image le représentant.

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du

coureur en danger ou en tous cas de force majeure. En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure, aucun

droit d'inscription ou autres frais ne peuvent être remboursés.